

---

## Archéologie.

---

\*  
—\*—

### PISCINES DES ÉGLISES DU MOYEN-ÂGE.

---

La majeure partie des églises de nos environs datent du moyen-âge, et cependant il y en a beaucoup où les piscines ne sont pas visibles, bien que ce dût être une partie intégrante et indispensable des sanctuaires et des chapelles.

Les piscines sont, pour la plupart, de petits monuments isolés, pris d'ordinaire dans l'épaisseur des murs; elles sont destinées aujourd'hui à recevoir l'eau qui a servi à laver les linges et les vases sacrés, et à purifier les mains du prêtre quand il donne la communion hors du temps du saint Sacrifice. On jette cette eau dans une petite cuvette d'où elle se perd ensuite, soit en se répandant dans l'épaisseur du mur, soit en allant tomber à l'extérieur. Cette disposition a lieu, afin que l'eau qui peut entraîner avec elle quelques parcelles consacrées, ne soit pas profanée dans la poussière des pavés.

Ces piscines se placent de diverses manières. Quelquefois, mais rarement, elles sont sous les autels. Ici elles sont dans les sacristies; là, c'est une dalle percée du pavé qui en tient lieu; ailleurs enfin, elles sont incrustées, pour ainsi dire, dans les murs, proche des autels et le plus généralement à droite de l'officiant.

« Saint Udalric (1), moine de Cluny, fait mention, dans les anciennes constitutions de son monastère, de deux piscines : l'une où l'on net-

(1) *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises*, etc., par J. B. Thierry, docteur en théologie et curé de Champrond, MDLXXXVIII, p. 27 et suiv.

toyait le calice ; l'autre où les sous-diacres et les autres ministres inférieurs lavaient leurs mains, toutes deux étaient de briques et placées proche l'autel. *Si quid aquæ* (dit-il), *in calice remansit inter lavandum, effundit in caream de lateritiis tegulis factam in proximo altaris, sicut altera facta est paululum remotius, ubi subdiaconus et alii subministri manus super ea lavent.* »

Il est parlé, dans les anciens uz de Citeaux, d'une piscine qui était proche l'autel, et où le célébrant allait laver ses mains après la communion. Voici ce qu'il en est dit : « *Sacerdos calicem ponens super altare* » *eat ad piscinam abluere in ipsa digitos oqua. Quibus tersis ad medium* » *lintheum ad hoc ipsi præparatum, redeat ad altare sumere vinum quod* » *dimisit in calice....* » Jean-Baptiste de Constanze, archevêque de Cozanza, en Calabre, veut qu'il y ait deux piscines : l'une, proche les fonts baptismaux, l'autre, dans la sacristie ; et le traducteur français de ses *Avertissements aux Curés*, de l'édition de Bordeaux, en 1615, aussi bien que nos docteurs en rubriques, les appellent *sacraires*. *Un sacraire* (dit-il), *par l'usage des fonts, devra être proche du baptistaire, autant qu'il sera possible ; l'autre, dans la sacristie, pour le service de l'église, et pour brûler les saintes huiles ; verser les eaux dans lesquelles on lave les calices, corporaux et autres meubles, et ustensiles sacrés, et non à autre usage.*

*Le Cérémonial de Paris*, imprimé en 1662, veut « une piscine dans chaque chapelle, pour verser l'eau dont les prêtres se seront lavé les mains, et un autre lieu décent de l'église, pour y jeter la vieille eau bénite, l'eau où l'on aura lavé les calices, les corporaux, les palles, et les purificateurs, les cendres et les autres choses de même nature.... »

Le sieur de Moléon, dans son chapitre sur Notre-Dame de Rouen, page 315, dit : « la dernière ablution avec l'eau et le vin ne s'y faisoit point alors, et on n'obligeoit point le prêtre de boire la rinçure de ses doigts. »

« Il alloit laver ses mains à la piscine ou lavoir qui était proche de

l'autel, *sacerdos vada ad lavatorium*. La même chose est marquée dans le missel des Carmes, de l'an 1374. Et le rituel de Rouen veut qu'il y en ait, proche de tous les autels, comme en l'église Saint-Etienne des Tonneliers de Rouen. »

Ces extraits montrent suffisamment à quels différents usages on destinait les piscines au moyen-âge. Seulement, il n'y est point fait mention du nombre de cuvettes que devait contenir chacune de ces piscines.

M. Didron, le savant archéologue, s'exprime ainsi au sujet du nombre de ces cuvettes (1) : « il y aurait, dit-il, des recherches à faire sur le nombre des cuvettes. Le plus ordinairement, il en a deux ; quelquefois, comme à Semur, on n'en trouve qu'une. Nous pensons que les piscines, à cuvette unique, sont destinées seulement à recevoir ce qui reste de vin ou d'eau dans les burettes, après l'office de la messe. Quand il y a deux cuvettes, l'une a dû être exclusivement destinée à cet usage ; dans l'autre devait se verser l'eau qui avait purifié les mains du prêtre, les palles et les calices. On conçoit qu'on n'ait pas versé dans la même cuvette l'eau sainte des ablutions et le liquide ordinaire, eau ou vin, qui restait dans les burettes. »

Il est rare que les piscines du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle soient, dans nos contrées, disposées en forme de petit monument ; il n'en est pas de même pour les églises du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, où, au contraire, les piscines sont très-décorées ; on en rencontre même souvent de cette époque qui ont été ajoutées aux églises plus anciennes. Dans les sanctuaires où il n'y en a pas, l'eau sainte se jette dans un joint entre deux dalles du pavé. On voit aussi, en certains endroits, une petite pierre taillée en forme de cuvette et saillante sur le parement d'un mur où elle a été placée pour le même usage lors de la construction ; cette espèce de piscine se trouve fréquemment auprès des fonts baptismaux, pour recevoir l'eau bénite provenant des baptêmes.

(1) *Annales archéologiques*. Vol. 4, p. 93.

S'il est rare de rencontrer une piscine seule qui puisse réellement mériter ce nom, il l'est davantage d'en trouver deux comme le demandait « Jean-Baptiste de Constanze. » Il serait à désirer, pour l'histoire monumentale du département, que toutes les piscines fussent décrites et reproduites, afin de pouvoir constater les progrès que ce genre de construction a suivis pendant le moyen-âge.

Nous n'en connaissons point qui soient antérieures au XII<sup>e</sup> siècle; celles que nous allons reproduire dans ce premier article sont tirées : l'une de l'église de Merry-sur-Yonne, et l'autre de l'église de Beine.

La première, qui date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est placée dans le chœur, à droite de l'ancien autel; elle est d'un style fort simple, creusée dans la muraille, à 0,<sup>m</sup> 60 de hauteur au-dessus du sol, terminée en haut par une arcade semi-circulaire, et encadrée d'un tore pris dans l'épaisseur du mur, dégagé par deux cavets. Les deux extrémités inférieures du chambranle sont décorées à la naissance par des feuilles et ornements qui révèlent la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Cette piscine a 0,<sup>m</sup> 77 de hauteur, sous clef, 0,<sup>m</sup> 85 de largeur et 0,<sup>m</sup> 55 de profondeur; il y a deux cuvettes peu profondes, de 0,<sup>m</sup> 25 de diamètre, placées régulièrement au milieu de la largeur, à 0,<sup>m</sup> 10 du rebord antérieur et espacées de 0,<sup>m</sup> 15; la distance observée entre elles est plus large que celle qui les sépare du mur, sans doute afin que dans cet espacement on pût y déposer les burettes plus commodément.

La deuxième piscine, celle que nous avons tirée de l'église de Beine, est du XIV<sup>e</sup> siècle commençant. Elle est élevée à l'extrémité est de la nef latérale au nord, à droite d'un autel placé le long du mur qui termine carrément cette nef; cette piscine (bien que la partie la plus ancienne de l'église, et même de cette petite nef, soit du XIII<sup>e</sup> siècle) a dû être établie en même temps qu'on fit des réparations au bas-côté nord, au XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle on remplaça les demi-piliers du mur et une partie de ceux de la grande nef.

L'architecture en est évidemment plus riche que celle de Merry elle se ressent du siècle qui s'est écoulé entre les deux constructions ; cette piscine, sauf les bases et les chapiteaux qui font saillie sur le parement , est prise aussi dans l'épaisseur du mur ; mais au lieu d'être terminée en haut, comme la précédente, par un demi-cercle, elle l'est par une arcade trilobée dont le profil du contour est porté sur des chapiteaux ; ces chapiteaux couronnent eux-mêmes des chambranles formés de colonnettes exactement semblables à celles de l'arcade ; il y a en bas des socles et des embases sur lesquels sont assis ces chambranles.

La largeur de cette piscine est de 1,<sup>m</sup> sur 0,<sup>m</sup> 60 de hauteur, jusqu'à la naissance de l'arcade, et 1,<sup>m</sup> 45 jusqu'en haut ; sa profondeur est de 0,<sup>m</sup> 60 ; il n'y a qu'une seule cuvette placée dans le milieu. On observe, à la hauteur de la naissance des cintres, un cordon placé sur la paroi du fond, faisant 0,<sup>m</sup> 14 de saillie ; ce cordon était sans doute destiné à servir de tablette pour déposer les burettes.

La construction de l'arcade procède du triangle équilatéral, et se compose de 4 arcs de cercle égaux ; nous en reparlerons lorsque nous étudierons les différentes phases qu'a subies la forme ogivale.

Les cuvettes de ces piscines n'ont pas dû être établies pour laver les mains du prêtre, après la dernière ablution, comme à Notre-Dame de Rouen ; elle sont trop peu profondes pour cela. A Beine, celle de la chapelle a probablement été destinée à recevoir l'eau et le vin qui restaient dans les burettes après l'office ; mais comme à Merry il y a deux cuvettes, il faut nécessairement que l'une d'elles ait été affectée à cet usage, et l'autre à recevoir l'eau qui avait servi à purifier les doigts du prêtre après la communion, pour ne point mélanger le liquide qui pouvait contenir quelques parcelles d'hostie avec le vin et l'eau ordinaires. On ne peut faire, du reste, sur cette question, que des conjectures, jusqu'à ce qu'un texte plus développé que ceux qu'on

possède en ait expliqué parfaitement le sens. En attendant, il sera bon de noter les piscines qui seront à simple ou à double cuvette (1).

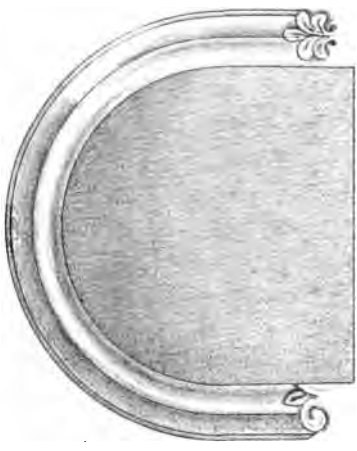
F. VACHEY.

(1) Nous mentionnerons ici que toutes les piscines des chapelles de l'église de Pontigny, édifice du XII<sup>e</sup> siècle, sont à double cuvette et pratiquées dans une arcade circulaire. (Note d'un des Secrétaires).

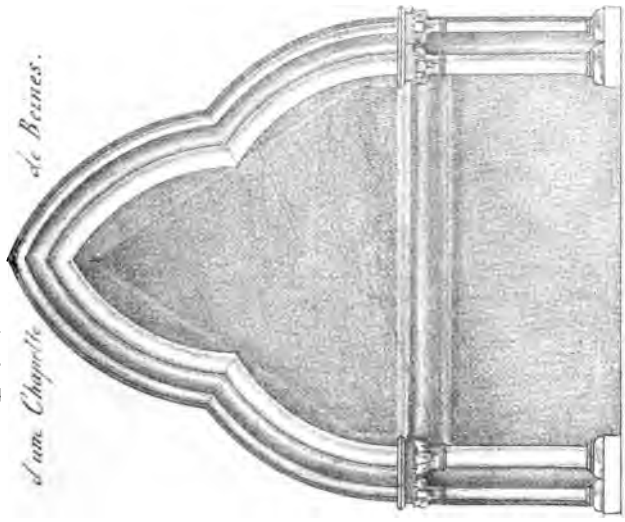


1875

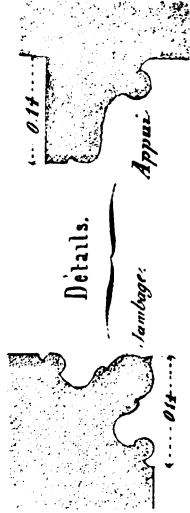
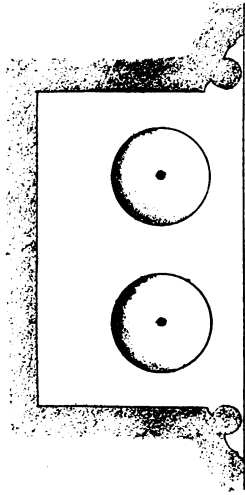
Piscine du Chœur de Merry-s.-Yonne.  
Élévation.



Élévation de la Piscine  
d'un Chapelle de Beines.



Plan.



Détails.

Échelle de 0.05 mètre p<sup>r</sup> le plan et les élévations  
id 0.10 pour les détails.

N. 20.